

Département de l'Urbanisme

Place du Marché, 2 à 4000 Liège

Agent traitant : Frédéric DELREZ

RECOMMANDE



Liège, le 22 SEP. 2020

Nos réf. : PU/88980 D.

Demandeur : 

Objet : transformer un immeuble de rapport et créer une annexe (régularisation).

Situation : rue du Marché 27 à 4020 Bressoux.

Monsieur,

Nous sommes heureux de vous adresser le permis d'urbanisme n° 88980 D délivré pour :
transformer un immeuble de rapport et créer une annexe (régularisation).

Nous vous invitons à bien prendre connaissance de votre permis et particulièrement des éventuelles conditions et/ou exclusions ainsi que des extraits du Code du Développement du Territoire joints à la décision.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur les prescriptions suivantes :

Avant le début des travaux :

1. Les travaux ne peuvent débuter que 30 jours après la réception de la présente (art. D.IV.90 du Code du Développement Territorial).
2. Vous devez afficher l'avis de délivrance du permis (voir en annexe) au lieu des travaux, à front de voirie et lisible à partir de celle-ci.
3. La date de début des travaux doit être signalée au Collège communal et au Fonctionnaire délégué quinze jours avant leur commencement (renvoyer le courrier joint en annexe).
4. La date de fin des travaux doit être signalée à notre administration (renvoyer le courrier joint en annexe).

Durant le chantier :

Nous vous conseillons d'informer régulièrement notre service de l'Inspection du bâti des phases importantes de votre chantier (fin des fondations, fin du gros œuvre fermé, etc.) ainsi que de tout changement du projet.

Le non-respect des plans et conditions du permis peut, en effet, bloquer l'exécution de vos travaux et créer une situation infractionnelle pouvant entraîner des sanctions ou l'imposition d'une amende.



L'inspecteur du bâti qui suivra votre chantier est :

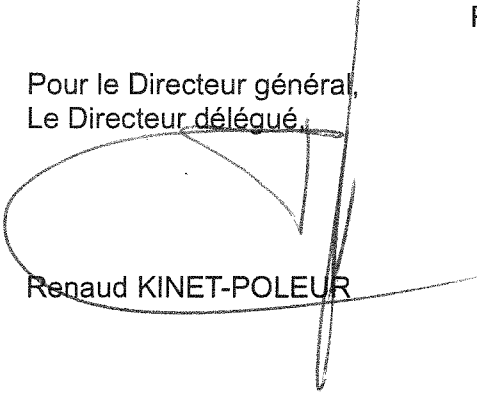
- Philippe KELLNER – Tél. : 04 221 90 92 – Courriel : philippe.kellner@liege.be ;
- Simon BODSON – Tél. : 04 221 92 05 – Courriel : simon.bodson@liege.be.

Pour toute information complémentaire, l'accueil de notre service est accessible le lundi et le vendredi de 9 à 12h et le mercredi de 14 à 17h.

Nous vous souhaitons pleine réussite dans votre projet et vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée .

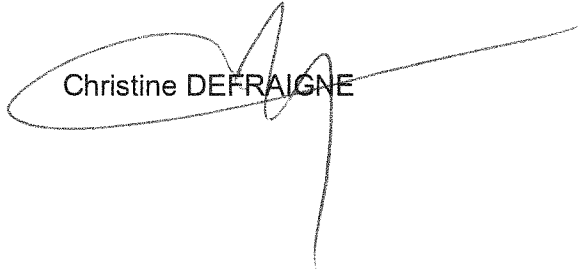
POUR LE COLLEGE,

Pour le Directeur général,
Le Directeur délégué,



Renaud KINET-POLEUR

Pour le Bourgmestre,
L'Echevine déléguée,



Christine DEFRAIGNE